

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2011

L'an deux mille onze, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 29/04/2011

**PPRESENTS** : *BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, COTTE Blaise, FAUCOUP Gil, LANSOY René, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, ROUGET Christian*

**REPRESENTES** : *ont donné pouvoir GAUDILLIERE Dominique à M. LANSOY, NOYRIT Hélène à Mme MONIER*

**ABSENTS** : *CELLIER Danièle, SENAC Gilbert*

*Madame MONIER a été élue secrétaire de séance.*

M. le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant le problème du chemin du Taros d'une part, le remplacement d'un poteau d'incendie d'autre part. Aucun conseiller ne s'y oppose.

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

### D2011/26. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2010. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Nombre de suffrages exprimés : 11  
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0*

### D2011/27. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2010.

- Fonctionnement :

Dépenses : 411 463,04 €

Recettes : 469 281,15 €

Excédent : 57 818,11 €

- Investissement

Dépenses : 350 080,27 €

Recettes : 220 965,19 €

Déficit : 129 115,08 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 15 434 € en dépenses, pour des travaux réalisés à régler (mise aux normes électricité, adduction eau mairie, toitures, travaux d'urbanisation RD 24) et à 12 316 € en recettes (subventions à recevoir relatives aux travaux d'urbanisation de la RD 24).

Compte tenu des reports de l'exercice 2009, soit un excédent de la section de fonctionnement de 91 964,09 € et un excédent de la section d'investissement de 58 449,54€, le résultat de clôture global de l'exercice 2010 se monte à + 75 998,66 €.

A la suite de cet exposé, M. le Maire se retire et M. Lansoy met au vote le compte administratif 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010.

*Nombre de suffrages exprimés : 10*  
*Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

## D2011/28. AFFECTATION DU RESULTAT

M. le Maire rappelle aux conseillers que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de + 57 818,11 €, un résultat antérieur reporté de + 91 964,09 €, et donc un excédent de fonctionnement à reporter de 149 782,20 €. Il propose d'affecter 73 783,54 € en investissement (R1068) pour couvrir le déficit et 75 998,66 € en fonctionnement (opération R002).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*  
*Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0*

## D2011/29. DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des opérations modificatives budgétaires :

- régulariser l'excédent de fonctionnement reporté au BP 2011 de 0,09 € (opération R002)
- abonder le compte emprunts en euros (opérations D1641) d'un montant de 417 €, qui peut être prélevé sur le budget extension du cimetière (opération D2128-2011/05)
- abonder le compte réseaux d'électrification (opération D21534-2010/04) d'un montant de 3532 €, qui peut être prélevé sur le budget extension du cimetière (opération D2128-2011/05), pour régler une facture d'effacement des lignes électriques le long de la RD 24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*  
*Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0*

*Mme MIKOLAJCZAK quitte la séance à 21h15 et donne pouvoir à M.BEDER.*

## D2011/30. REGLEMENT DU CIMETIERE. TARIF ET DUREE DES CONCESSIONS

M. le Maire donne la parole à M. Beder en charge du suivi du dossier, lequel propose un modèle de règlement du cimetière informant des dispositions générales, des règles relatives aux travaux, aux inhumations, aux exhumations, au dépositoire, au columbarium et au jardin du souvenir. Il propose de fixer la durée des concessions à 10 ans ou 30 ans.

M. le Maire propose les tarifs des concessions suivants :

- pour une tombe ou un caveau
  - 20 € le m<sup>2</sup> pour une concession de 10 ans (soit 120 € pour une concession de 2m x 3m)
  - 40€ le m<sup>2</sup> pour une concession de 30 ans (soit 240€ pour une concession de 2m x 3m)
- pour une case de quatre urnes au columbarium
  - 250 € pour une concession de 10 ans
  - 500 € pour une concession de 30 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le règlement du cimetière, annexé à la présente délibération
- Approuve la durée et le tarif des concessions proposés

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

**Nombre de suffrages exprimés : 11**  
**Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

M. Cotte pense que la durée des concessions à 10 ans ou même 30 ans est trop courte. M. le Maire souligne que, la population étant beaucoup plus mobile que par le passé, il devient difficile de retrouver les propriétaires pour renouveler les concessions après un trop long délai, si bien qu'elles se retrouvent en état d'abandon ; il rappelle l'important travail réalisé par Mme Cellier au début du mandat précédent pour mettre à jour le fichier des concessions, parfois sans succès.

M. le Maire mentionne que l'augmentation de tarif, inchangé depuis 2001, est modérée. Le prix des concessions au columbarium est basé sur le coût de sa création, sachant que, dans ce cas, les familles n'ont pas les frais de construction d'un caveau.

## **D2011/31. AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération CM8-2009-2 du 2 octobre 2009 et l'avis défavorable donné au PDU de l'agglomération toulousaine. Un nouveau projet a été arrêté le 24 janvier 2011 et TISSEO-SMTC demande l'avis de la commune sur le PDU, en tant que personne publique associée.

L'analyse du projet de PDU est caractérisée par un manque d'ambition au vu du développement important de l'agglomération toulousaine. L'investissement est en baisse de 50% en comparaison du PDU de 2009 et l'atteinte des parts modales objectifs, identiques à celles du PDU de 2009, pose question. Le réseau projeté est constitué principalement de bus avec un principe affiché d'évolutivité vers des modes lourds de transport. La prise en compte de cette évolutivité n'est pas explicitée dans le projet de PDU. Les investissements lourds prévus et dont les travaux seront achevés en 2014 concernent majoritairement la ville de Toulouse, ce qui est contraire au principe de desserte prioritaire de la périphérie. Le développement du réseau de bus, prévu dans le cadre du maillage de l'agglomération, devrait augmenter le déficit d'exploitation de Tisséo Epic et du fait d'une moindre attractivité ne permettre qu'un report modal limité sur les transports en commun.

Ce projet de PDU n'a pas la capacité d'atteindre les objectifs de parts modales affichés et de satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'environnement en terme de réduction des gaz à effet de serre.

M. le Maire propose de donner un avis défavorable au projet de PDU 2011 tant que ne seront pas satisfaites les demandes suivantes :

- inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode Val au plus tard en 2020
- inscription du TSCP Castanet – Labège - Saint Orens aux orientations 2020
- inscription dans la programmation 2015 de la mise en oeuvre de la ligne express entre le Sud du territoire du Sicoval (échangeur de Montgiscard) et Toulouse en lien avec le développement du territoire
- mise en place de TAD zonaux raccordés au terminus du métro le plus proche sans rupture de charge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne un avis défavorable au PDU arrêté par le comité syndical du 24 janvier 2011
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

**Nombre de suffrages exprimés : 11**  
**Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

## **D2011/32. REFECTION DE LA VOUTE DE LA SACRISTIE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de restaurer les croisées d'ogives de la voûte de la sacristie de l'église, fortement fissurées, et propose le devis du staffeur Jérôme Puget pour un montant de 1800 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte l'offre de Jérôme Puget pour un montant de 1800 € HT,
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général

de la Haute-Garonne, dans le cadre du programme « Travaux à l'église - N°2011/04 » inscrit au Budget Primitif 2011,

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*

*Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1 (Mme Noyrit)*

Concernant les fissures dans les murs autour de la fenêtre, M. Cotte et M. le Maire proposent de demander à M. Tolosa de placer des témoins en plâtre avant de prendre une décision.

## **D2011/33. SERVITUDE DU CHEMIN DU TAROS**

M. le Maire rappelle aux conseillers le problème d'enclavement de deux foyers Montbrunois habitant le Taros Haut, dont l'accès se fait via la voie communale du Taros à Donneville, puis une servitude de passage à travers la propriété Casanova, à Donneville. Suite à un conflit entre voisins, cette servitude de passage a été fermée par un portail en 1998. A la suite de cela, un contournement à travers des terrains privés a été mis en place provisoirement, la commune de Montbrun-Lauragais ayant financé un revêtement sommaire dans l'attente de l'application de la décision de justice de juin 1998, confirmée en appel en novembre 1999, prescrivant la réouverture de cette servitude. Ce contournement provisoire est maintenant en très mauvais état, à peine praticable, et la décision de justice n'a jamais été appliquée depuis 12 ans.

M. le Maire de Montbrun-Lauragais a rencontré individuellement tous les riverains impliqués dans ce conflit. Considérant que :

- depuis 12 ans la commune de Donneville tolère que cette décision de justice qui concerne son territoire ne soit pas appliquée,

- étant donné le délai écoulé, le recours à la force publique pour la faire appliquer risquerait de ne pas avoir de résultat immédiat, de relancer le conflit voire d'en créer de nouveaux,

M. le Maire pense qu'il est préférable de rechercher une solution amiable.

Il apparait que des solutions sont maintenant possibles :

- la famille Casanova habitant sur la commune de Donneville, accepterait de vendre l'emprise de ce chemin à la commune de Donneville, à condition d'isoler leur propriété par un mur et d'écarter au maximum le chemin de la maison,

- la commune de Montbrun-Lauragais accepterait de prendre à sa charge les travaux correspondant à une solution d'un coût acceptable,

- les familles Labau et Poumirol habitant sur la commune de Montbrun Lauragais ne s'opposent pas à une solution amiable.

Avec l'accord de Mme le Maire de Donneville, M. le Maire de Montbrun-Lauragais a fait faire deux devis par le Sicoval concernant l'un la mise en état du tracé de la servitude tel qu'il est souhaité par la famille Casanova après sa vente, l'autre la mise en état dans les règles de l'art du contournement. Le premier devis s'élève à 54 397,25 € TTC, le second à 13 101,24€ TTC.

Dans le cadre de l'enquête publique sur le PLU de Donneville, M. le Maire s'est rendu à Donneville le 10 février 2011 pour rencontrer le commissaire-enquêteur et demander qu'un emplacement réservé soit prévu sur l'emprise de l'ancienne servitude et du contournement provisoire pour anticiper ces deux possibilités. Le PLU sera approuvé à la fin du mois de mai et il n'est pas prévu d'y intégrer cette demande.

Le devis de mise en état de la servitude est trop élevé, mais la commune de Montbrun-Lauragais est d'accord pour financer la remise en état du contournement, bien qu'il soit situé en dehors de la commune. Mais elle ne peut pas le faire tant que ce chemin n'est pas devenu propriété de la commune sur laquelle il se trouve (rappelons que la commune de Montbrun-Lauragais avait financé en 2005 50% des frais de remise en état de la partie en voie communale du chemin du Taros desservant ces foyers).

Considérant tous les éléments du problème, et faisant appel à la raison et à la bonne volonté de tous, élus et administrés, le conseil municipal de Montbrun-Lauragais :

- Soutient M. le Maire dans son initiative d'agir pour la résolution définitive de ce conflit,
- Organisera d'ici fin juin une première réunion entre les maires et adjoints des deux communes

- pour se mettre d'accord sur une marche à suivre et pour engager le processus,
- Organisera d'ici fin juin une seconde réunion avec les propriétaires riverains concernés pour leur expliquer le processus, leur présenter les solutions possibles, leur chiffrage, leurs avantages et inconvénients, écouter leurs commentaires et obtenir leur accord sur une des solutions envisagées,
  - Demande à la commune de Donneville de tout mettre en œuvre pour que les propriétaires des terrains concernés par le contournement provisoire acceptent de les céder,
  - Accepte de financer les travaux de mise en état du contournement pour un montant de 13 101,24€ TTC, selon des modalités à définir avec la commune de Donneville, ou les travaux de mise en état de la servitude à hauteur de cette même somme,
  - Si, dans un délai de 6 mois, soit au 30 novembre 2011, aucune solution amiable n'est trouvée et mise en œuvre, demandera que la commune de Donneville fasse appliquer la décision de justice de 1998, confirmée en 1999, sur son territoire, c'est-à-dire de faire rétablir le libre passage par la servitude.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*

*Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0*

## **POTEAU D'INCENDIE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal ses pouvoirs de police générale et la nécessité de veiller à la disponibilité des poteaux d'incendie, installations spécifiques à la lutte contre l'incendie. Suite à un état des lieux réalisé par le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS), il s'avère nécessaire de remplacer celui situé au lieu dit "Les Lauriers", route d'Espanès, et de placer un arceau de protection.

M. le Maire a reçu 3 devis : du Sicoval, de la SAS Giesper et de la SAS Stat, d'un montant de 2 875 à 4 450 € HT. Le conseil s'étonne du montant de ces devis et M. Faucoup demande que l'on vérifie que l'arceau de protection est bien compris dans le devis.

M. le Maire propose alors de reporter le vote de la délibération. Le conseil municipal approuve cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, à la demande d'une partie du personnel, il a revu les horaires et les congés de l'ensemble du personnel communal, avec le souci d'une égalité de traitement pour tous les agents, qu'ils soient annualisés ou non. Chaque année, le nombre d'heures de travail effectif sera calculé en fonction du nombre de jours de congés (25 par an pour un plein temps) et du nombre de jours fériés tombant un jour ouvrable ; il accordera des "ponts" en fonction des dates de ces jours fériés. En 2011, cela représente 7 jours fériés et 3 ponts (3 juin, 15 juillet et 31 octobre), soit un total de 226 jours (1582 heures) pour un temps complet. Chaque agent bénéficie de ces mesures au prorata de son temps de travail. Les horaires de tous les agents sont affichés en mairie. Ces calculs seront actualisés chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

**Table des matières et liste des délibérations**

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2011 .....</i>	<i>1</i>
<i>D2011/26. Approbation du compte de gestion.....</i>	<i>1</i>
<i>D2011/27. Approbation du compte administratif.....</i>	<i>1</i>
<i>D2011/28. Affectation du résultat.....</i>	<i>2</i>
<i>D2011/29. Décision modificative n°2.....</i>	<i>2</i>
<i>D2011/30. Règlement du cimetière. Tarif et durée des concessions.....</i>	<i>2</i>
<i>D2011/31. Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU).....</i>	<i>3</i>
<i>D2011/32. Réfection de la voute de la sacristie .....</i>	<i>3</i>
<i>D2011/33. Servitude de chemin du Taros.....</i>	<i>4</i>
<i>Poteau d'incendie .....</i>	<i>5</i>
<i>Questions diverses.....</i>	<i>5</i>

<b>G. Bolet</b> Maire	<b>D. Cellier</b> 1er adjoint  <i>Absente</i>	<b>R. Lansoy</b> 2ème adjoint	<b>J.M. Beder</b> 3ème adjoint	<b>B. Cotte</b> 4ème adjoint
<b>G. Faucoup</b>	<b>D. Gaudilliere</b>  <i>Pouvoir à R. Lansoy</i>	<b>M. Mikolajczak</b>	<b>J.L. Moles</b>	<b>C. Monier</b>
<b>H. Noyrit</b>  <i>Pouvoir à C. Monier</i>	<b>C. Rouget</b>	<b>G. Sénac</b>  <i>Absent</i>		